



**LaPastourelle**  
RANDO - TRAIL - VTT

PAYS DE SALERS

# Règlement 2025

Toute inscription à l'une des épreuves de la Pastourelle implique **l'acceptation sans réserve du présent règlement**. L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

## Table des matières

<a href="#">Article 1 – Charte du Concurrent</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">Article 2 – Les inscriptions</a>	<a href="#">2</a>
2.1 – <a href="#">Certificat médical</a>	<a href="#">3</a>
2.2 – <a href="#">Assurance annulation et remboursement</a>	<a href="#">3</a>
2.3 – <a href="#">Tarifs des épreuves</a>	<a href="#">4</a>
2.4 – <a href="#">Echange de dossards</a>	<a href="#">4</a>
2.5 – <a href="#">Bourse aux dossards</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Article 3 – Les épreuves</a>	<a href="#">5</a>
3.1 - <a href="#">Retrait dossards</a>	<a href="#">5</a>
3.2 - <a href="#">Matériel obligatoire pour les trails</a>	<a href="#">6</a>
3.3 - <a href="#">Balisage des parcours</a>	<a href="#">6</a>
3.4 - <a href="#">Barrières horaires</a>	<a href="#">6</a>
3.5 - <a href="#">Consignes de courses</a>	<a href="#">7</a>
3.6 – <a href="#">Récompenses</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">Article 4 – Annulation ou modification de l'épreuve</a>	<a href="#">9</a>
4.1 - <a href="#">Avant et pendant les épreuves</a>	<a href="#">9</a>
4.2 - <a href="#">Spécial crise sanitaire</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">Article 5 – Assurance de la manifestation</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">Article 6 – Sécurité et assistance médicale</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">Article 7 – Contrôle anti-dopage</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Article 8 – Droit à l'image</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Article 9 – Mesures sanitaires</a>	<a href="#">10</a>

## **Article 1 – Charte du Concurrent**

### ***Amis Participants :***

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets de barres énergétiques et autres sur le sol.
- Ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des concurrents laissés sur les stands de ravitaillement.
- La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un bonjour suffisent.

### ***Amis Accompagnateurs :***

- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.  
Le passage reste réservé à la circulation des véhicules de l'organisation et des secours.
- Soutenir tous les concurrents : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du participant.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les personnes que vous accompagnez.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Rouler doucement sur les routes, les possibilités de voir les concurrents sont nombreuses.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

## **Article 2 – Les inscriptions**

Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation, ni sur ceux de la presse. Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de la Pastourelle.

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Chacun s'engage à communiquer sur le bulletin d'inscription les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

### **Pour tous les concurrents des différentes épreuves de courses à pied seront pris en compte :**

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la

date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

[Liens PPS : Parcours de Prévention Santé | Parcours de PréventionSanté \(athle.fr\)](#)

La clôture des inscriptions est fixée au **12 Avril 2025**

Aucune inscription n'est prise sur place.

### :Catégories d'âge

Valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

CATÉGORIES 2024-2025	AGES	ANNÉES	DIST. MAX	CODES FFA
Minime	14 et 15 ans	2010 – 2011	5000 m	MI (U16)
Cadet	16 et 17 ans	2008 – 2009	15 km	CA (U18)
Junior	18 et 19 ans	2006 – 2007	25 km	JU (U20)
Espoir	20 à 22 ans	2003 – 2005	Illimitée	ES (U23)
Senior	23 à 34 ans	1991 à 2002	Illimitée	SE
Master	+ 35 ans	1990 et avant	Illimitée	MA
Détail de la catégorie Master				
Master 0	35 à 39 ans	1986 – 1990	Illimitée	M0
Master 1	40 à 44 ans	1981 – 1985	Illimitée	M1
Master 2	45 à 49 ans	1976 – 1980	Illimitée	M2
Master 3	50 à 54 ans	1971 – 1975	Illimitée	M3
Master 4	55 à 59 ans	1966 – 1970	Illimitée	M4
Master 5	60 à 64 ans	1961 – 1965	Illimitée	M5
Master 6	65 à 69 ans	1956 – 1960	Illimitée	M6
Master 7	70 à 74 ans	1951 – 1955	Illimitée	M7
Master 8	75 à 79 ans	1946 – 1950	Illimitée	M8
Master 9	80 à 84 ans	1941 – 1945	Illimitée	M9
Master 10	85 à 89 ans	1940 et avant	Illimitée	M10

### **Pour tous les concurrents des différentes épreuves de VTT sont obligatoires :**

- o **RAID VTT** : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 6 mois au moment de la course spécifiant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme **de compétition**.

- o **RANDO VTT** : Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 6 mois au moment de la course spécifiant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme.
- **ATTENTION** : nouvelle réglementation de la Fédération Française de Cyclisme :
- o Pour les participants non licenciés ou autres licences que FFC (UFOLEP, FFGT ou autres), une majoration **de 2.50 euros** sera appliquée. Ceci correspond à l'assurance individuelle accident et responsabilité civile que l'organisation devra reverser à la Fédération Française de Cyclisme, à réception du complément.

La clôture des inscriptions est fixée au **2 mai 2025**

Aucune inscription n'est prise sur place.

Ci-dessous les catégories d'âge VTT de la FFC.

## § 2. Catégories d'âge et participation

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée.

Les catégories d'âge (hommes et femmes) sont fixées comme suit :

U17	15-16 ans
U19	17-18 ans
U23	19-22 ans
Elites	23-29 ans
Masters	35 ans et +

La catégorie 'Masters' est divisée par tranche de 5 ans d'âge :

Masters 1 : 35 - 39 ans

Masters 2 : 40 - 44 ans

Masters 3 : 45 - 49 ans ...

L'activité des coureurs âgés de moins de 15 ans ne fait pas partie de ce chapitre.

### 2.1 – Certificat médical

Un certificat médical de moins de 6 mois pour s'inscrire sur les épreuves VTT.

Tout dossier incomplet (absence de certificat médical, licence...)

sera basculé en non inscrit **le 3 mai 2025**.

### 2.2 – Assurance annulation et remboursement

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation d'inscription. Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option permet au participant, sous certaines conditions établies par l'assureur et traitées par le gestionnaire Société Njuko, de se faire rembourser les droits d'inscription payés, y compris options (repas) en cas de désistement avant le **9 mai 2025**.

Si le coureur n'a pas souscrit d'assurance annulation il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l'organisation, quelle qu'en soit la raison.

Vous devez déclarer votre sinistre en revenant dans votre espace en ligne. Le remboursement est effectué directement par la compagnie d'assurance souscrite lors de votre inscription en ligne **l'organisateur ne s'en occupe pas**.

## Les inscriptions seront closes le 12 Avril 2025 pour la Randonnée pedestre et la course à pieds

### Pour les épreuves de VTT Cloture des inscriptions le 2 Mai 2025

### Changement de tarif au 15 mars avec une majoration de 5€

Il ne sera plus fait de changement dans l'inscription après le **12 AVRIL 2025**.

En cas de changement de course dont le montant d'inscription serait inférieur, la différence ne sera pas remboursée. S'il est supérieur, l'inscription ne sera validée qu'à réception du complément.

#### **2.3 – Tarifs des épreuves**

##### **TRAIL**

- Challenge 4000 D+ □ 75€
- Trail du Grand Cirque 60 kms □ 52 €
- Trail de La Pastourelle 31 kms □ 35 €
- Trail équipe 31 kms □ 50 €
- La Buronnière □ 17 €

##### **RANDONNEE PEDESTRE**

- Randonnée pedestre La Pastourelle 30 kms □ 30 €
- Randonnée pedestre Pays de Salers 14 kms □ 18 €

##### **VTT**

- RAID VTT □ 35 €
- RANDO VTT □ 25 €

**+ 2.50€ aux non licenciés FFC**

#### **2.4 – Echange de dossards**

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15000 € d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

## 2.5 – Bourse aux dossards

Une bourse officielle d'échanges de dossards est mise en place par la plateforme Swika

. Si vous êtes « VENDEUR » :

Munissez-vous de votre numéro de réservation et de votre email pour déposer votre dossard sur Swika. Vous serez remboursé en grande partie et officiellement désinscrit de la course une fois que votre dossard aura trouvé preneur..

**Si vous vendez votre dossard incluant des repas et que vous souhaitez les conserver, merci de contacter l'organisation avant le 26 avril 2025.**

Si vous êtes « ACHETEUR »

Vous pouvez racheter l'un des dossards mis en vente sur Swika, l'inscription deviendra alors à votre nom. Inscrivez-vous sur la liste d'attente pour être alerté dès qu'un dossard est déposé.

Une question concernant Swika ? Écrivez directement à : [contact@swika.co](mailto:contact@swika.co)

[Clôture de la bourse aux dossards le 26 Avril 2025 à minuit](#)

## **Article 3 – Les épreuves**

Pour les épreuves trails de la Pastourelle, le Running Club d'Arpajon est club support. De plus, sur les épreuves VTT, le comité départemental cycliste est club support.

Samedi 18 mai 2024

O Trail 60 kms - Le Grand Cirque (Âge minimum 20 ans dans l'année 2025)

O Raid VTT - les 3 vallées (Âge minimum 17 ans dans l'année 2025)

□ VTT électrique autorisé

O Randonnée VTT – les sources de la Maronne (Âge minimum 15 ans dans l'année 2025)

□ VTT électrique autorisé

O Eveil athlétique (de 5 à 14 ans dans l'année 2025)

O La Buronnière (Âge minimum 16 ans dans l'année 2024)

Dimanche 19 mai 2024

O Trail 31 kms – La Pastourelle (Âge minimum 20 ans dans l'année 2024)

O Randonnée pédestre 30 kms – La Pastourelle (mineurs sous la responsabilité du représentant légal)

O Trail par équipe (Âge minimum 16 ans relais n°1 / 18 ans relais n°2 dans l'année 2025)

O Randonnée pédestre 14 kms – Pays de Salers

## 3.1 - Retrait dossards

Les dossards seront à retirer au village trail, cour de l'école à SALERS :

**Jeudi 8 mai de 15h à 19h30**

**Vendredi 9 mai de 6h30 à 19h**

**Samedi 10 mai de 6h30 à 10h30**

**Vous devrez présenter obligatoirement votre carte d'identité.**

**Aucun dossard ne sera donné au-delà de 15 minutes AVANT le départ officiel de l'épreuve.**

**Pour la randonnée pédestre 14 kms**, le retrait des dossards s'effectuera le Vendredi 9 mai à SALERS et le Samedi 10 mai sur le lieu de départ à SAINT MARTIN-VALMEROUX de 8h30 à 10h00.

### 3.2 - Matériel obligatoire pour les trails

#### Contrôle à l'entrée des SAS

##### **Trail 60 kms :**

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml
- un gobelet
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- un coupe-vent avec membrane
- une couverture de survie
- un sifflet
- bâtons autorisés à partir du **col de Néronne.**

##### **Trail 31 kms :**

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml
- un gobelet
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- bâtons autorisés à partir du **col de Néronne.**

**Les ceintures porte-dossard sont acceptées sous réserve de permettre une bonne lisibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).**

**Le coureur doit être en possession de tout le matériel obligatoire.**

**le cas échéant, il se verra sanctionné de 10 minutes de pénalité par matériel manquant ou interdire le départ en l'absence d'un nombre trop important .**

### 3.3 - Balisage des parcours

- Trails (Pastourelle 31 km / Grand Cirque 60 km) : **panneaux JAUNES** et **fanions ORANGES**
- Trail équipe : panneaux **ORANGES** et fanions **ORANGES**
- La Buronnière : panneaux **ROSES**
- Randonnée pédestre 30 km : panneaux **BLEUS**
- Randonnée pédestre 16 km : panneaux **VIOLETS**
- Raid VTT des 3 vallées : panneaux **ROUGES**
- Randonnée VTT des sources : panneaux **VERTS** et fanions **ORANGES**

### 3.4 - Barrières horaires

- Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont impératives, la procédure sera non négociable.
- Le coureur doit repartir de la barrière horaire à l'heure indiquée. Au-delà il sera disqualifié.



- Le non-respect des barrières horaires conduit obligatoirement à la restitution du dossard. Celui-ci sera retiré par le chef de poste, et le coureur sera invité à emprunter les navettes mises à disposition par l'organisation pour retourner sur Salers.
- Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme un participant à l'épreuve, et ne sera donc plus couvert par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle. Il en va de même pour les randonneurs hors délais : ils seront avertis et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle.
  - o Trail 60 km – Le Grand Cirque :  
 12h30  
 16h00
    - Pas de Peyrol (Km 29.5 avant l'ascension du Puy Mary) Parking du Puy Violent (Km 50)
    -
  - o Trail 31 km – La Pastourelle :  
 10h30  
 13h00
    - Col de Néronne (Km 9.5)
    - Parking du Puy Violent (Km 20.5)
  - o Course par équipes 31 kms et challenge : 12h30 Saint Martin Valmeroux
  - o La Buronnière 10 km : Pas de barrières horaires
  - o Randonnée pédestre 30 kms : 17h00 Le Vielmur
  - o Randonnée pédestre 14 kms : dernière navette retour de Salers 17h00
  - o Raid VTT des 3 vallées : 14h00 Le Falgoux (Km 28.5)
  - o Rando VTT : Pas de barrières horaires
  - o Ravitaillement d'arrivée : 18h30

### 3.5 - Consignes de courses

Epreuves Trail : Dossard visible durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée.

Epreuve Trail équipe : Pour le relais n°1, le relayeur garde la puce tout le temps. Le chronométrage se fait au passage de relais. Le dernier kilomètre **se fait ensemble**.

Epreuves pédestres : Circuit **exclusivement** ouvert aux inscrits, contrôle en début de parcours. Nous vous rappelons également que le niveau du parcours est assez élevé du fait de la configuration du relief, le terrain étant relativement accidenté.

Epreuves VTT : Port du casque à coque rigide **obligatoire**, plaque visible sur le guidon durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée.

**Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours  
s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.**

### **3.6 – Récompenses**

Sur toutes les épreuves des cloches, dotations sportives, produits locaux récompenseront :

**Challenge 4000 D+** : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, 5 premières femmes. Il n'y a pas de classement par catégories et pas de cumul avec le classement individuel du Trail 60 kms et du Trail 31 kms équipe.

**Trail du Grand Cirque – 60 kms** : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, les 5 premières femmes, ainsi que les 1<sup>ers</sup> de chaque catégorie homme & femme.

**Trail de la Pastourelle – 31 kms** : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, les 5 premières femmes, ainsi que les 1<sup>ers</sup> de chaque catégorie homme & femme.

**Trail équipe – 31 kms** : Les concurrents récompensés seront les 3 premiers duos hommes, duos femmes et duos mixtes.

**La Buronnière** : Les concurrentes récompensées seront les 5 premières femmes, ainsi que les 1<sup>eres</sup> de chaque catégorie.

### **RAID VTT :**

En musculaire seront récompensés les 5 premiers hommes et 5 premières femmes au scratch, ainsi que les 1<sup>ers</sup> de chaque catégorie hommes & femmes.

En VAE seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch. Article 4 – Annulation ou modification de l'épreuve

### **4.1 - Avant et pendant les épreuves**

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **4.2 - Spécial crise sanitaire**

Si la manifestation devait être annulée par décision gouvernementale, nous proposerions soit le transfert de l'inscription course pour l'année suivante, soit le remboursement à 80% des inscriptions courses.

Les repas seraient remboursés dans leur intégralité.

### **Article 5 – Assurance de la manifestation**

Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant fortement recommandé d'avoir une assurance complémentaire de type « individuelle accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

### **Article 6 – Sécurité et assistance médicale**

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours (protection civile du Cantal, médecins, peloton de gendarmerie de montagne).

Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC secours.

Numéros de téléphone sur le dossard et bracelet

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC secours. Un concurrent faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard), tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

- A faire évacuer par tous moyens à leur convenance, les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Les frais (pharmaceutique, radio, consultation, frais hospitaliers, etc...) ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

Une infirmerie tenue par la protection civile du Cantal sera présente sur la ligne d'arrivée à Salers.

Une équipe de kinés est présente sur place dans le Village Trail.

En raison des troupeaux de bêtes présents sur les parcours, l'accompagnement des concurrents par des chiens sur l'ensemble des parcours (trail, randonnée pédestre et VTT) est **strictement interdit**, pour raison de sécurité.

### **Article 7 – Contrôle anti-dopage**

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout concurrent sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

### **Article 8 – Droit à l'image**

« J'autorise expressément les organisateurs de « la Pastourelle », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la Pastourelle, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée».

### **Article 9 – Mesures sanitaires**

Ces mesures sont données à titre indicatif et évolueront en fonction des consignes gouvernementales.

Toutefois, la circulation du virus étant toujours active, l'organisation de notre évènement risque d'être modifiée. Des adaptations pour le bon déroulement de l'évènement sont indispensables.

## **REMISE DES DOSSARDS**

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards.

Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu.

Présentation des pièces d'identité sans contact.

**Chaque dossard sera remis individuellement : aucune personne n'est habilitée à récupérer le sac d'une autre personne.**

## **LES RAVITAILLEMENTS**

Seul le coureur pourra pénétrer dans la zone de ravitaillement.

Les ravitaillements « solides » pourront être individualisés et identiques dans leur composition pour tous les coureurs.

Les ravitaillements « liquides » ne feront l'objet d'aucune manipulation de la part des coureurs. Le service sera assuré par les membres de l'organisation qui rempliront les contenants individuels.

**Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau ...) pour pouvoir être servi en liquide.**

## **ZONE DE COURSE**

Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi.

## **ZONE D'ARRIVÉE**

Eventuellement, la zone pourra être interdite aux non-participants.

Le protocole de remise des prix pourra être adapté au dernier moment.

## **ZONES MÉDICALES**

Suppression possible des soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

*Le président, Philippe BARRIERE*